



DEPLACEMENTS

Sécurité routière en voiturette avec simulateur de conduite

Permettre aux participants de se déplacer de manière autonome en toute sécurité en voiturette (pour les travailleurs nés avant 1988)

Les travailleurs nés à partir de 1988 devront posséder le BSR ou permis AM. Cette formation leur permettra de s'initier au déplacement en voiturette et aux règles du Code.

Objectifs :

- Se déplacer en sécurité en voiturette en connaissant les règles imposées par le code de la route
- Être à l'aise dans la circulation au volant d'une voiturette

Contenu et déroulé pédagogique :

- Première journée théorique :
 - Prévention
 - Comportements et règles de circulation
- Seconde journée pratique sur simulateur deux roues :
 - Mise en pratique avec simulateur de conduite sur différents trajets avec différents obstacles
 - rappels théoriques

En co-animation avec l'Automobile Club du Nord

Durée : 2 jours soit 12 heures

Prérequis : Aucun

Accessibilité :

Travailleurs(ses) d'ESAT
et Salariés(ées) d'EA

Modalités pédagogiques :

- Livret pédagogique
- Supports pédagogiques illustrés, accessibles en Facile à Lire et à Comprendre
- Personnalisation de la formation
- Méthodes et outils pédagogiques co-construits avec l'environnement de travail
- Mise en situation

Modalités d'évaluation et de suivi :

- Evaluation pratique en fin de formation des gestes techniques ou professionnels
- Evaluation en fin de formation des savoirs-être et des savoirs-faire relationnels
- Grille d'évaluation et bilan personnalisé des acquis transmis à l'établissement
- Attestation de formation délivrée à l'issue de la formation

Modalités et délai d'accès :

- Formation dans votre établissement
- Inscription auprès d'AGAP

Tarif :

Nous consulter

Contact(s) :

Hélène GIULIANO
Responsable formation
0366729030
helena.giuliano@agap-npdc.fr